



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 10 mai 2021 à 19 H, 45 au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Séance en vidéoconférence

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller
Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum.
Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale, Éric Chamberland, inspecteur municipal et Nancy L'Heureux, trésorière.

OUVERTURE

Le maire Monsieur Yves Bédard, souhaite la bienvenue, et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Adoption d'une résolution une délégation à la directrice générale d'autorisation de dépenses
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Résolution No 21-04-145

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉOLUTION

3.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Résolution No 21-04-146

ATTENDU la démission de Josée Brouillette, directrice de la Ville de Lac-Sergent ;

ATTENDU que celle-ci était la seule administratrice au dossier du Registre des entreprises du Québec ;

ATTENDU que celle-ci était la seule personne autorisée au dossier de la Ville de Lac-Sergent à Revenu Québec ;

ATTENDU que la ville doit être en mesure d'effectuer ses obligations financières de façon efficace;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire,
Résolution No 21-04-146

QUE mesdames Marie Tremblay, directrice générale et Nancy L'Heureux, trésorière de la Ville de Lac-Sergent apparaissent en tant qu'administratrices au Registre des entreprises de la Ville de Lac-Sergent et qu'elles soient autorisées en tant qu'administratrices principales pour le dossier de la Ville de Lac-Sergent à Revenu Québec, à l'Agence de revenu du Canada et pour l'ensemble des institutions provinciales et fédérales.

ET QUE, soit révoquée tout accès au nom de Josée Brouillette au dossier de la Ville de Lac-Sergent;

ET QUE, soit identifié à titre de directrice générale le nom de Marie Tremblay.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS
Aucune question

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Jean Leclerc, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Résolution No 21-04-147

QUE la séance soit levée à 20H.

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière par intérim